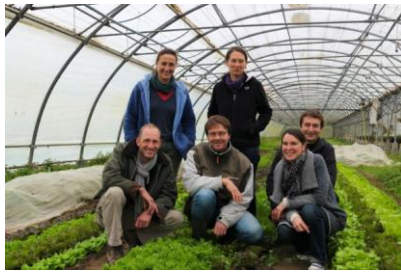




Partenariat de commercialisation

Redynamiser un bassin maraîcher par la mutualisation



A l'origine, il y a avait une coopérative maraîchère de 400 maraîchers. Aujourd'hui, il n'y a plus que 5 unités de production conventionnelle, de l'élevage et de la production de céréales.

Quand Annick et Thibaut ont cherché à s'installer dans ce territoire, le Maire de Lingreville voulait redynamiser ce bassin maraîcher mais avait peu d'idées et peu de moyens. Il les a mis sur la piste d'une ferme qui se libérait.

Sans apport financier et avec un accord partiel de la banque (seulement pour la partie matériel, pas pour la partie foncière), le couple avait besoin de soutien. Pour le foncier, la constitution d'un Groupement Foncier Agricole (GFA) a été envisagée. Ils ont créé et diffusé la communication eux même mais n'ont pu récolter que 10000€ sur la somme nécessaire faute de réseau ou de connaissance. C'est finalement un portage de la SAFER qui a été mis en place. A l'issue de cette convention, le couple a racheté les terres à la SAFER avec les frais financiers supplémentaires au rachat.

“ Ici encore, un soutien des collectivités a permis de rendre possible ce dossier avec la SAFER. Le même portage a ensuite été réalisé pour la création de Biopousses, un espace test permanent en maraîchage sur la commune. C'est la dynamique collective qui a favorisé ces installations. ”

Au niveau de la commercialisation, il n'y avait pas vraiment de place sur les marchés locaux pour du maraîchage bio diversifié. N'ayant pas envie de se mettre en concurrence avec les collègues et le territoire ne comprenant pas de système d'AMAP à ce moment là, Annick et Thibaut ont monté un petit marché à la ferme et se sont tournés vers des AMAP d'Île-de-France n'arrivant pas à répondre à la forte demande en maraîchage bio.

Jusqu'en 2015, ils produisaient toute la gamme de légumes pour 130 paniers via ces AMAP en Île-de-France. La même année, deux autres couples issus se sont installés à côté et ont proposé une production collective pour répartir les productions. Ces installations sont arrivées à un moment où le couple était à un point de bascule en termes d'échelle de production qui nécessitait de gros investissements s'ils voulaient produire plus.



HAPPYTERR #
ALLIANCES PAYSANNES
INNOVANTES
ET TERRITORIALES
POUR RÉUSSIR
LE RENOUVELLEMENT
DU MILIEU AGRICOLE

31 Bd Albert Einstein – CS 92315
44323 NANTES CEDEX 3
Tel : 02 40 20 83 93 – Fax : 02 40 20 22 55
contact@ciap-pdl.fr – www.ciap-pdl.fr

LES RÉSEAUX NATIONAUX QUI APPUIENT ET QUE NOURRISSENT LE DÉVELOPPEMENT DE CES INITIATIVES



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.





FICHE INITIATIVE COLLECTIVE

Une mutualisation de la production a donc été mise en place : Annick et Thibaut ont arrêté les légumes de plein champ qu'un deuxième couple a commencé à produire. Le troisième couple avait un système plus diversifié et complétait les productions des deux premiers. Chacun a constitué son EARL.

D'autres AMAP ont été créées en Île-de-France pour arriver aujourd'hui à 4 AMAP et le marché local à Lingreville. Une association a été créée entre les 3 structures pour la commercialisation. L'association récupère les paiements des clients des AMAP, a racheté le camion d'Annick et Thibaut, et répartie le chiffre d'affaires entre les EARL à hauteur de leur contribution aux AMAP. Cette organisation permet de se répartir les livraisons.

À l'arrivée des deux autres couples, les mêmes problèmes d'accès au foncier ont été soulevés. L'idée d'un GFA est ressortie pour un achat collectif des terres des 3 structures. Des réunions publiques et de la communication ont été organisées sur le territoire, les maraîchers ont créé et déposé les statuts. Ils ont monté la structure par eux-mêmes de A à Z avec l'aide d'amis pour aboutir à la création du GFA en 2017 : 37 600 € de capital de départ et 144 souscripteurs. Le GFA a ensuite pu également racheter les terres qui avaient été achetées par les autres couples dans l'urgence.

Le GFA est constitué d'un conseil de gérance composé de paysans (4) et de citoyens (3). Pour les maraîchers, la présence de paysans dans ce conseil de gérance est une condition essentielle à son bon fonctionnement. La structure doit rester connectée au monde agricole et ne pas s'en éloigner car elle est là pour permettre le maintien de l'activité agricole.

Dernier évènement en date, l'acquisition collective d'un bâtiment pour le stockage, le conditionnement, un magasin de producteurs et la formation. Un ancien bâtiment de la coopérative a été mis en vente en 2018. Les 3 EARL et Biopousses ont racheté une partie de ce bâtiment avec un soutien financier de communes, de citoyens et un projet LEADER.

Aujourd'hui, les 3 EARL ont revu leur fonctionnement pour le suivant :

- EARL 1 : production légumes 100 % à destination des AMAP
- EARL 2 : production légumes 100 % à destination du marché local
- EARL 3 : production légumes de plein champ pour compléter les EARL 1 et 2

La dynamique collective a donc permis de pérenniser ces installations et ce système de commercialisation. Chaque changement a demandé de nouveaux investissements, de l'énergie et une nouvelle organisation. A ce jour les membres des EARL ne sont pas forcément prêts à aller vers une seule structure de type GAEC. Entre les 3 EARL, des réunions avaient lieu initialement une fois par semaine, puis une fois par mois. Maintenant que le fonctionnement est davantage rodé, ils se voient environ une fois par trimestre et à chaque fois qu'un point particulier doit être fait. Les chiffres d'affaires respectifs sont systématiquement mis à plat entre tous pour discuter de l'orientation à donner.

31 Bd Albert Einstein – CS 92315
44323 NANTES CEDEX 3
Tel : 02 40 20 83 93 – Fax : 02 40 20 22 55
contact@ciap-pdl.fr – www.ciap-pdl.fr

LES RÉSEAUX NATIONAUX QUI APPUIENT ET QUE NOURRISSENT LE DÉVELOPPEMENT DE CES INITIATIVES

